



Charte de bon usage du matériel mis à disposition

Cette charte est établie dans le but de formaliser les relations entre les particuliers et les associations pleybériennes dans le cadre de la mise à disposition de matériels.

L'ensemble des matériels disponibles au prêt est dorénavant stocké aux Ateliers de la gare (local ex IMAGO), avec pour objectif une mécanisation systématique des manipulations et ainsi éviter au maximum le port de charges pour les agents communaux.

Votre contribution active est donc désormais sollicitée.

Ce qui ne change pas

Le prêt est gracieux pour les habitants et associations pleybériennes

La réservation du matériel doit toujours être faite 15 jours avant la manifestation en mairie, via la feuille de réservation. La réservation ne sera effective que si la demande est complète, qu'elle indique précisément la quantité de matériels demandée, et que le chèque caution est annexé à la demande.

Ce qui change

L'agent en charge des réservations vous contactera pour convenir de l'heure du RDV de retrait des matériels. Le retrait s'effectuera uniquement le vendredi de 13h30 à 16h, heure de permanence d'un agent des ST aux Ateliers de la gare.

A votre arrivée, le matériel sera préparé sur palette ou en caisses. Il vous reviendra de le charger dans votre véhicule. Attention : pour la location des plateaux de 3 m et des barnums, il convient de prévoir le véhicule adapté.

Il ne sera plus fait de livraisons.

Pour les demandes particulièrement conséquentes de matériels par les associations pleybériennes, un véhicule des ST pourra être mis exceptionnellement à disposition avec l'accord de l' élu responsable. La clé du véhicule sera déposée dans la boîte à clé prévue à cet effet. En tout état de cause, dans ce cas, le véhicule rechargé devra être rendu aux ateliers de la gare pour le lundi matin 8h afin de ne pas entraver le fonctionnement du service.

Au retour des matériels, un comptage et une vérification de la propreté ainsi que des éléments mis à disposition sera effectué, la feuille de réservation sera visée en retour avant remise de votre chèque caution.

Toute casse ou perte de matériel sera à signaler lors du retour et fera l'objet, si nécessaire, d'une facturation selon la valeur de remplacement définie et indiquée sur la feuille de réservation.